

## Communication N° 5 - 2010 au Conseil communal

Séance du 21 avril 2010

### Résumé des objets traités en Municipalité de début janvier à fin février 2010

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de début janvier à la fin février 2010.

#### **Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure cantonale facilitée pour les étrangers de la 2ème génération (art. 22 LDCV) et pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)**

---

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mme Maria Montserrat Thomas-Suarez, Mlles Jade Barros Lourenço et Mélanie Largado, ainsi que MM. Fabio Afonso Salvador, Renzo Benotto et Alexandre Hok, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

#### **Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Audition du 2 février 2010**

---

La Municipalité a donné un préavis favorable pour M. Mario Da Silva Pinto, Mme et M. Olivier Saurais et leur fils Antoine Saurais, Mme et M. Jacques Rejeange, M. Laurent Gerbo et Mme Silvia Batista Rodrigues, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la naturalisation.

---

## **Nouveau règlement d'exécution de la loi sur les auberges et les débits de boissons, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010**

---

Le nouveau règlement d'exécution de la loi sur les auberges et les débits de boissons (RLADB - adopté par le Conseil d'Etat le 9 décembre 2009), visant notamment à introduire de nouvelles mesures destinées à prévenir l'abus de consommation d'alcool et à préciser certains aspects de la loi, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le SELT a attiré notre attention sur les chapitres suivants :

- interdiction de vente et service d'alcool de 4h00 à 10h00 en cas de permis temporaires;
- choix de trois boissons sans alcool et affichage;
- nombre d'autorisations d'exercer;
- capacité d'accueil des établissements;
- nouvelles obligations des titulaires de licences et d'autorisations simples;
- liste de contrôles.

## **L'agglomération Lausanne-Morges confirme son programme de réalisations auprès de la Confédération - Communiqué de presse du 18 décembre 2009**

---

Respectant le planning établi, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) a déposé son dossier d'avant-projets auprès de la Confédération. Le travail intensif du Canton, des communes et des schémas directeurs, mené dans un esprit de partenariat et de concertation, a permis de transmettre ces éléments dans les temps à la Confédération qui, depuis 2008, reconnaît l'opportunité des mesures proposées par le PALM.

## **Passeports 2010 - Mise en place d'un centre provisoire de saisie des données biométriques**

---

M. Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur, informe que les cantons suisses doivent, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, être à même de saisir des données biométriques afin d'établir les passeports de leurs citoyens. Un centre de saisie a provisoirement été aménagé dans les locaux actuels du Secteur des documents d'identité de l'Etat de Vaud, sis au ch. de Mornex 3bis à Lausanne. Toutes les informations utiles sont disponibles à l'adresse: <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/documents-didentite/>

## **Lausanne/Pully For Noise Festival - Bouclage de l'édition 2009**

---

L'Association citée en titre a remis à la Municipalité des documents relatifs à la clôture des comptes de l'édition 2009, accompagnés de son rapport d'activité faisant état d'un léger bénéfice. L'Association en conclue que le For Noise a encore renforcé sa position d'événement majeur de l'été en Suisse romande.

---

## **Championnat suisse de bateaux "Surprise" du Club nautique de Pully - Financement d'un spi**

---

La Municipalité a décidé d'offrir un spi comme prix pour le championnat cité en titre. Le logo de la Ville de Pully figurera sur cette voile.

---

## **Election au sein du Conseil de Fondation Pré Pariset, en remplacement de Mme Christiane Bory**

---

Conformément aux statuts de la Fondation, la Municipalité a décidé de nommer M. Jean-Marc Chevallaz, en remplacement de Mme Christiane Bory, au sein du Conseil de fondation de Pré Pariset, jusqu'à la fin de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2011.

---

## **Facture sociale prévisionnelle 2010**

---

Selon courrier du 15 janvier 2010 du Département de la santé et de l'action, notre participation prévisionnelle à la facture sociale 2010 s'élève à près de 31 mio. (2009: 28 mio.).

Le Conseil d'Etat proposera, cette année, au Grand Conseil, des modifications visant une réduction de près de 25% du volume de la facture sociale compensé par une bascule du point d'impôts, ainsi qu'une modification du système de péréquation. L'entrée en vigueur de ces réformes est prévue pour 2011.

---

## **Promotion économique - "Scénario pour une région Oron/Lavaux"**

---

L'Association Région Oron (ARO) envisage différentes pistes d'aménagements associatifs dans le domaine économique pour la région concernée et nous a consulté à ce sujet. La Municipalité lui a rappelé que son appartenance administrative et socio-culturelle au district de Lavaux-Oron est indéniable et qu'elle est convaincue de sa valeur, tout en précisant que cela ne doit pas occulter le fait que Pully fait partie de la région économique lausannoise. Pour cette raison, la Municipalité ne voit pas de nécessité à l'heure actuelle d'adhérer à une nouvelle association de promotion économique.

---

## **Zone 30 km/h - Modification de la priorité à l'intersection ch. du Fau- blanc / ch. du Montillier**

---

La Municipalité a décidé de modifier la priorité à l'intersection ch. du Fau-blanc / ch. Montillier, en instaurant la priorité de droite.

---

## Voirie - Service hivernal : description des activités et événements de l'hiver 2009-2010

---

La Municipalité communique les éléments suivants :

- Il y a eu 26 alarmes neige et verglas depuis le début de la saison jusqu'au 15 mars 2010 (1<sup>ère</sup> alarme le 18.12.2009);
- Entre les 4 et 10 janvier 2010, 9 alarmes ont été comptées, dont 7 à 4h00 du matin. A chaque fois, tous les moyens ont été engagés, soit 13 véhicules/machines, 12 lames, 10 saleuses et 20 à 24 personnes;
- La priorité est donnée, pour les routes, aux axes avec circulation des bus TL, aux axes en pente, aux axes permettant aux autres équipes (déneigement des trottoirs et des sentiers, etc.) d'accéder à leurs zones d'action et aux axes à grand trafic;
- Le 1<sup>er</sup> passage prend environ 3 heures. La suite de l'engagement est consacré à la poursuite du travail si les chutes de neige persistent, sinon à la finition du travail;
- La consommation de sel depuis le début de la saison jusqu'au 15 mars 2010 s'élève à 175 tonnes.

En dehors des axes routiers, la priorité est donnée aux voies piétonnes, aux escaliers, aux arrêts de bus et aux passages piétons. Dans un deuxième temps (second passage), on procède aux élargissements, au déblaiement des carrefours et à l'amélioration du déneigement des passages piétons, ceux-ci devant être "nettoyés" après le passage des lames sur les routes.

---

## Loi sur les écoles de musique - Le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises (UCV) reprennent les discussions

---

Selon communiqué de presse du 29 janvier 2010, le Conseil d'Etat et le comité de l'UCV ont convenu, lors de leur rencontre annuelle, de réexaminer, au sein de la plate-forme Canton-communes, les pistes permettant d'aboutir à un projet de loi sur les écoles de musique.

---

## Statistique annuelle de la population des communes au 31 décembre 2009 - Résultats définitifs

---

Le Service cantonal de recherches et d'information statistiques (SCRIS) a enregistré pour Pully un total de **17'079 habitants**, dont 12'271 suisses et 4'808 étrangers.

---

## Nomination de Mme Florence Nedrotti en tant que préposée à l'Office de la population

---

La Municipalité a nommé Mme Florence Nedrotti préposée à l'Office de la population, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2010, en remplacement de Mme Essia Aeschlimann qui a fait valoir ses droits à la retraite anticipée.

---

## **Pully-Plage - Mise en location de la buvette**

---

La Municipalité a pris la décision de confier la gérance de la buvette de Pully-Plage à la société Chandigarh Tandoori Sàrl.

## **La Municipalité a décidé de l'attribution des travaux nécessaires à la réhabilitation de la pataugeoire du Parc Guillemin**

---

Ces travaux seront réalisés avant l'ouverture de la pataugeoire, prévue le 12 mai 2010.

## **Fonds Lina Borgeaud - Demande d'utilisation du fonds en faveur de jeunes domiciliés à Pully et désirant participer au camp de jour de l'Association régionale de soutien aux activités de jeunesse (ARSAJ).**

---

La Municipalité a accepté l'apport d'une subvention de CHF 150.00 par jeune domicilié sur la Commune et désirant participer au camp de jour de l'ARSAJ organisé en été 2010. Elle prélèvera à cet effet un montant unique issu du Fonds Lina Borgeaud permettant de soutenir jusqu'à 7 jeunes de la Ville de Pully.

## **Conférence de coordination des villes de Suisse romande - Site internet, prochaine assemblée générale et conférence**

---

Le site internet de la Conférence de coordination des villes de Suisse romande est désormais en activité, à l'adresse <http://www.conferencedecoordination.ch>. On y trouve notamment des informations thématiques (marché de l'électricité, transports, intégration, sécurité urbaine, petite enfance et jeunesse), les procès-verbaux des assemblées générales et l'agenda de l'organisation.

La prochaine assemblée générale, ainsi que la conférence qui suivra (destinée aux chefs des groupes politiques, aux membres des exécutifs communaux et aux cadres supérieurs des administrations communales), se tiendront le mardi 11 mai 2010, dès 9h30, à Sion.

## **Consultation sur la révision de la loi fédérale sur la nationalité - Réponse de l'Union des Communes Vaudoises (UCV)**

---

Nous avons répondu à la consultation sur la révision de la loi fédérale sur la nationalité. Le projet de révision a pour but de réduire les charges administratives des autorités cantonales et fédérales en simplifiant et en harmonisant les procédures et en clarifiant les rôles. La totalité de nos remarques a été reprise par l'UCV:

- Rien n'est dit sur les tâches qui incomberont aux communes. Or, il apparaît que les nouvelles exigences en matière de constitution des dossiers pourraient conduire à une augmentation de la charge pour les communes;
- Les investigations concernant les mineurs seraient infiniment plus importantes: des enquêtes spécifiques sont prévues depuis l'âge de 12 ans d'une part, et elles devraient notamment être menées sur le comportement des jeunes à l'école d'autre part.

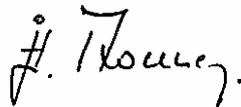
### SDIS - Séance de la Commission du feu du 22 février 2010

Lors de la séance citée en titre, il a été signalé que l'ECA n'entrerait pas en matière sur une fusion totale des SDIS de Pully et de Belmont, compte tenu de la procédure en cours en relation avec la nouvelle loi cantonale, mais uniquement sur une fusion administrative sous forme d'une convention entre municipalités.

Ce n'est qu'après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi qu'un délai nous sera imparti pour fusionner les corps d'un plus large périmètre, incluant la Commune de Lutry.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thonney



La secrétaire



Corinne Martin

Pully, le 17 mars 2010